

# La lettre de

# PARLY

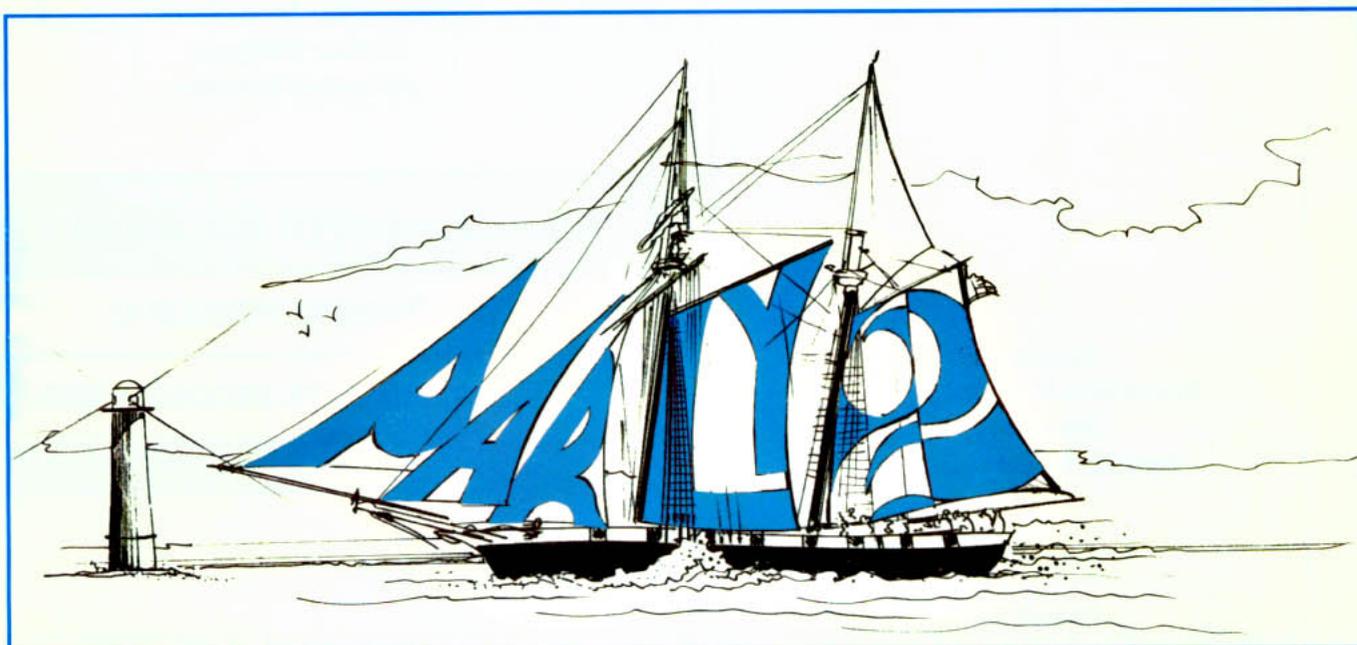


**BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS**

## LE CAP EST MAINTENU

On a souvent comparé PARLY 2 à un grand navire, puissant et solide, difficile à dévier de sa route.  
C'est bien le cas.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1994, PARLY 2 a abordé de nouvelles eaux, un nouveau pilote est monté à bord.  
Il a rejoint la passerelle. Mais l'état-major tient bien la barre, l'équipage est à son poste...  
Et le cap est maintenu...



### PROFESSION SYNDIC !

*"Un syndic professionnel, enfin..."*

Les mauvaises langues ne faisant pas plus défaut au Chesnay qu'à Rocquencourt, d'aucuns auraient déjà entendu des esprits malins ironiser sur la nature du changement survenu à l'aube de l'année nouvelle à Parly 2. *"Enfin des professionnels !"*. Comme si la gestion de notre vaste et bel ensemble immobilier était auparavant confiée à des amateurs... Chacun sait désormais que la particularité de l'ancienne S.A.I.C. était fondée sur le bénévolat ou, si l'on préfère, sur l'absence du moindre profit. Et que, pour conserver le précieux avantage d'une "transparence fiscale" permettant aux actionnaires d'échapper aux taxations les plus diverses, il a fallu recourir aux services d'un syndic professionnel. Beaucoup ignorent pourtant les conséquences du choix opéré lors des assemblées générales du dernier automne. Ils risquent d'ailleurs de les méconnaître longtemps encore dans la mesure où elles sont pratiquement inexistantes dans le fonctionnement quotidien de la gérance, dans la récupération comme dans l'utilisation des charges. Et surtout dans l'équilibre global du budget. Car si le "professionnalisme" a un coût, il engendre somme toute moins de dépenses que de recettes. A cet égard, l'on ne saurait trop insister sur les avantages fiscaux dont continueront de profiter tous les

Parlysiens du fait d'un simple changement de structure imposé par la direction du Trésor. A commencer par la non-taxation sur les plus-values lors de chaque cession d'actions.

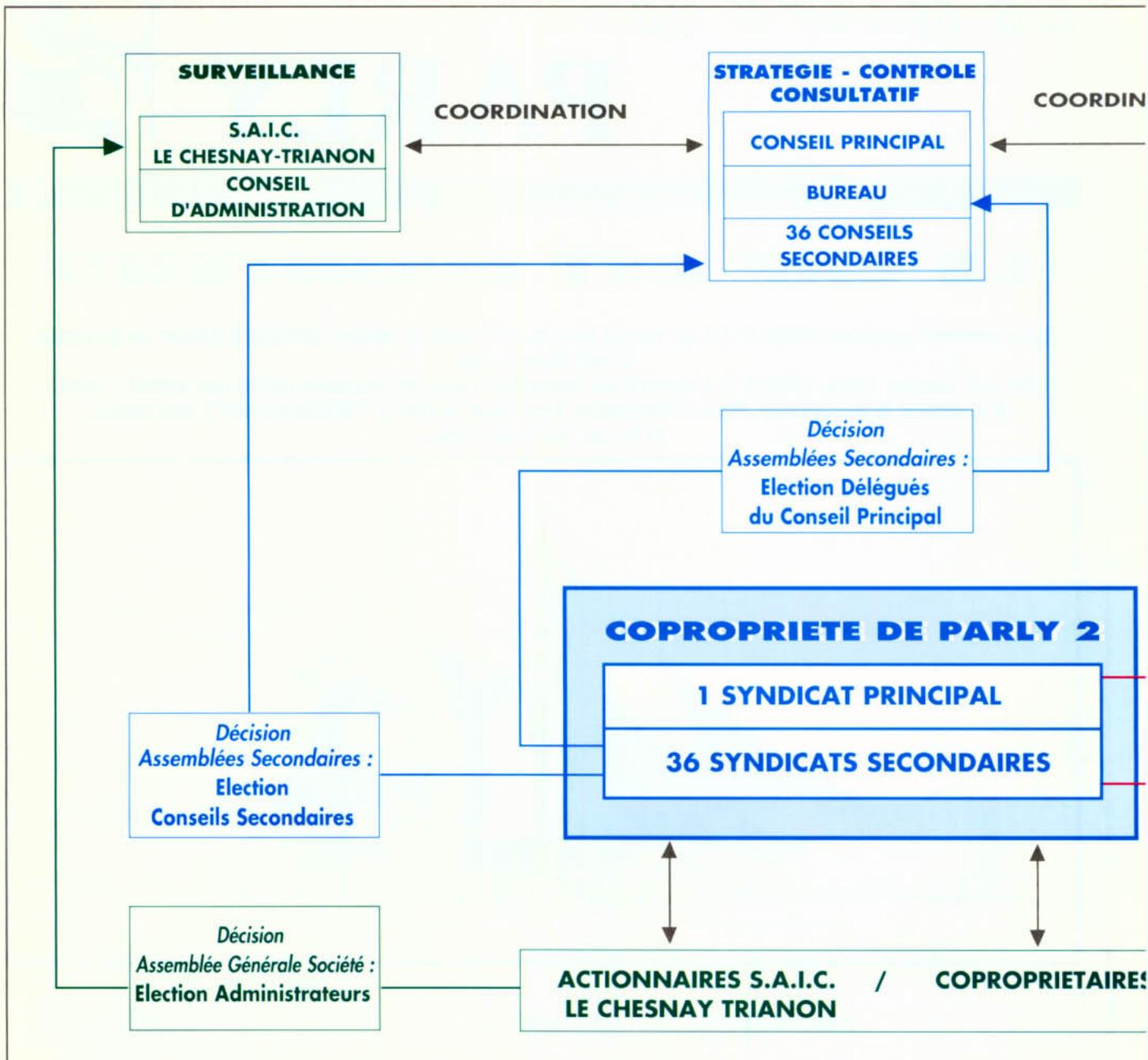
Implantée dès l'origine au cœur de notre communauté, vouée depuis des lustres à la gestion immobilière, la Société des Centres Commerciaux a été retenue pour sa connaissance du site comme du métier.

Son choix, ratifié à deux niveaux - *principal et secondaire* - par une très large majorité de copropriétaires, répond au souci de préserver l'efficacité d'un système autant que l'harmonie d'un ensemble. Moins que de convaincre, la présente "Lettre" a pour volonté d'expliquer. Pour que chaque Parlyzien comprenne les arcanes d'une organisation n'ayant pas d'autre but que l'amélioration de la vie et la protection du patrimoine. Pour que des bonnes volontés se manifestent et participent en bénévoles "par vocation" au contrôle d'une gestion désormais confiée à un syndic "de profession".



Jean-François PEUMERY

# ORGANIGRAMME GENERAL



*Ce nouveau schéma montre notamment qu'à Parly 2 il n'y a pas deux catégories de propriétaires : les actionnaires et les copropriétaires retrayés. Au contraire, quelle que soit l'origine de son titre, chacun est individu. Chacun a les mêmes devoirs, les mêmes droits. Chacun relève de la même loi et tous sont représentés par*



**BANQUE PARISIENNE DE CREDIT**

**DANS UNE BANQUE MOYENNE  
LES CLIENTS SONT PLUS  
GRANDS**

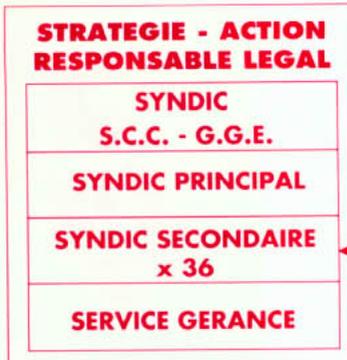


Agence PARLY 2 - Centre Commercial PARLY 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 39.54.20.38

## AUTO-ADMINISTRATION...

## ...ET ECONOMIES...

ON



Décision  
Assemblée Copropriété :  
Election Syndic Principal

Décision  
Assemblée Secondaires :  
Election  
Syndic Secondaire



Les Parlysiens ont massivement approuvé lors des Assemblées Générales du 9 octobre 1992, pour le Syndicat Principal et dans les semaines suivantes pour les 36 Syndicats Secondaires, la mise en place de la S.C.C. en tant que Syndic.

Le système d'auto-administration, cher aux Parlysiens, va donc perdurer.

Chaque Conseil Syndical Secondaire élabore ses propositions en collaboration avec le Syndic : il en contrôlera l'application ultérieurement. Le Syndicat Secondaire délègue un représentant au Conseil Principal.

Le Bureau de ce conseil fait appel à des bénévoles Parlysiens réunis en commissions spécialisées (Chauffage - Technique/Modernisation - Finances - Information/Communication - Informatique).

Ces groupes de travail examinent les sujets qui leur sont confiés par le Bureau du Conseil Principal.

Au terme d'une étude approfondie des dossiers, les commissions élaborent des solutions qui sont examinées par le Bureau pour homologation avant d'être présentées devant le Conseil Principal; à la charge pour le Syndic de les prendre en compte et de les mettre en œuvre sous réserve du respect de la législation.

Ainsi, grâce au dévouement et à la compétence de tous ces bénévoles, Parly 2 réalise des économies significatives et dispose d'une force de création et de proposition unique en son genre.

La coordination de cet ensemble avec la S.C.C. sera renforcée d'un Comité de Direction où siégeront des représentants du Bureau.

Michel PRADAUD

ires :  
ent copropriétaire, un point c'est tout.  
Conseils de copropriété.

Jean-Pierre BARRERE

## DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE TECHNIQUE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN OU LES BESOINS INDUSTRIELS  
• GESTION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'IMMEUBLES :

Chauffage et climatisation, conditionnement d'air, installations électriques HT et BT, ascenseurs et appareils élévateurs, groupes électrogènes, automatismes et systèmes, prestations tout corps d'état, géothermie.

AGENCE RÉGION PARIS-SUD  
381, av. du Général de Gaulle  
92140 Clamart  
Tél. 46 32 21 21

AGENCE ILE-DE-FRANCE  
Carrefour du Tapis-Vert  
92365 Meudon-la-Forêt Cédex  
Tél. : (1) 46.31.09.24



Siège social

AGENCE PARIS  
7, boulevard Ney 75018 Paris  
Tél. (1) 42 38 81 12

AGENCE RÉGION PARIS NORD  
1, rue Ambroise Croizat - Zone industrielle  
95100 Agenteuil  
Tél. (1) 39 82 09 62

46, rue Letort - 78883 PARIS Cédex 18 - Tél. (1) 49 25 45 00 - Télex 290 669 F - Télécopie (1) 49 25 45 45

## GERANCE :

### S'ADAPTER...

Le premier souci du Bureau du Conseil Principal, lorsqu'il a rédigé le cahier des charges adressé aux candidats à la fonction de Syndic de Parly 2, a été d'imposer le maintien dans sa totalité du personnel de la gérance et du système de gestion qui, depuis plus de vingt ans, a donné satisfaction aux Parlysiens, pour garantir la pérennité et l'indépendance de sa gestion. La Société des Centres Commerciaux qui a été élue "Syndic", tant du Syndicat Principal que des Syndicats Secondaires, a accepté cette clause du contrat et les Conseils Syndicaux ainsi

que les copropriétaires retrouveront au service gérance leurs interlocuteurs habituels.

En 1992, nous avons demandé à J.P. BARRERE de faire un audit de ce service, afin de définir les objectifs et la structure pour s'adapter aux conditions actuelles de Parly 2.

Les immeubles ont 25 ans en moyenne et nécessitent des dépenses d'entretien (étanchéité des terrasses, canalisations d'eau froide, etc.).

Cet audit devait aussi intégrer les moyens modernes de bureautique développés sur le marché ces dernières années.

L'organigramme ci-dessous

a été établi par le groupe de travail, composé de M. PRADAUD, L. SAUVEE, P. BOULANGER et J.P. BARRERE ainsi que de G. MERCIER qui est avec P. GIBON chargé de contrôler sa mise en place. Le travail se fera en plusieurs étapes et sera définitivement opérationnel dans le courant de l'année 1995 : les premières dispositions étant prises à partir du second trimestre 1994.

Ce délai de mise en place est nécessaire pour permettre au personnel de se former aux nouvelles techniques informatiques mises à disposition et d'assumer les nouvelles définitions de

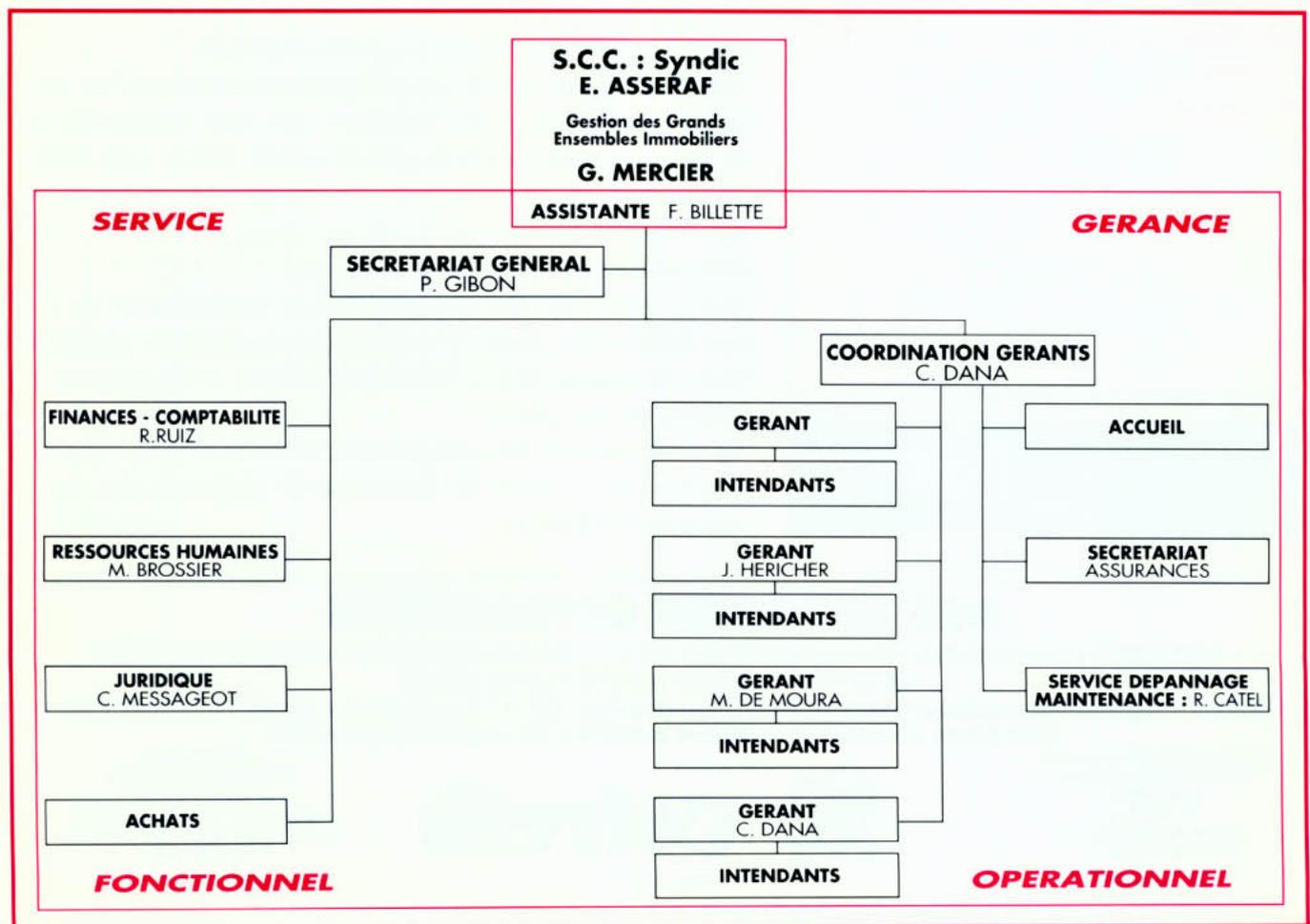


fonctions déterminées par l'audit.

Toute cette évolution de l'organisation du service se fera sans engendrer de coût supplémentaire pour la copropriété.

Gilles MERCIER

### NOUVEL ORGANIGRAMME



# NOUVEAU SYNDIC PROFESSIONNEL DE LA COPROPRIETE

## Edmond ASSERAF, un "Pionnier" de Parly 2

*"La S.C.C., société gestionnaire d'un nombre important de centres commerciaux en Europe, a été retenue comme syndic de la copropriété de Parly 2. Est-ce une évolution logique à vos yeux ?"*

"C'est plus qu'une évolution logique... C'est d'abord une évolution culturelle parce qu'il était normal, compte tenu du savoir faire de la S.C.C. dans le métier de syndic des centres commerciaux, qu'elle se tourne vers celui de syndic d'immeubles d'habitation. C'est ensuite une évolution naturelle, parce que la S.C.C., promoteur de centres commerciaux aujourd'hui leader européen, est née avec le centre commercial au cœur de l'ensemble immobilier de Parly 2. La S.C.C. a ainsi pour référence Parly 2 dont elle est la soeur "siamoise"..."

*"Même parmi les plus anciens, peu de Parlysiens vous connaissent. Vous faites cependant partie des "Pionniers", n'est-ce pas ?"*

"Jusqu'à ma désignation à la Présidence de la S.C.C. en janvier 1992, les Parlysiens ne me connaissaient pas personnellement en raison des fonctions opérationnelles de gestion financière, discrètes, que j'assurais jusqu'alors. En revanche, en ma qualité de Président Directeur Général du C.P.H. Immobilier, j'ai côtoyé de près les Parlysiens.

De plus je fais partie, personnellement et professionnellement, des "pionniers" de Parly 2. Personnellement, parce que, actionnaire propriétaire, j'avais choisi Parly 2 pour mon tout premier investissement immobilier. Professionnellement, parce que, rentré dans le groupe S.C.C., le 2 septembre 1968, j'ai commencé à assumer mes responsabilités de gestionnaire, puis de Directeur financier. Ce mot "pionnier" me plaît parfaitement."

*"Comptez-vous concilier cette nouvelle responsabilité avec vos activités plus anciennes ?"*

"C'est une question d'état d'esprit et d'organisation. Pour un homme formé à l'école de la gestion financière la plus rigoureuse, ce nouveau défi ne change en rien la nature de mon travail actuel, et permet un élargissement de mon expérience dans les divers domaines de l'immobilier. Avec une bonne équipe de professionnels, et de surcroît responsabilisée, qui travaille dans un esprit de grande convivialité, tout est possible."

*"Il est dit qu'avec l'arrivée d'un syndic professionnel, la vie de la*

*gérance ne sera pas bouleversée. Qu'en pensez-vous ?"*

"Tout est question de compétence et de conscience professionnelle. Mon parcours personnel et professionnel, m'a amené à être associé depuis longtemps à la mise en place et à la croissance de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon. J'en suis administrateur depuis 1979, ce qui signifie donc, que je ne "débarque" pas, et c'est pourquoi je bannis l'idée de "bouleversement" et prône plutôt l'idée de "perfectionnement" de la vie de la gérance. Avec un triple objectif bien clair : **Faire des économies, et faire des économies... et faire des économies...**"

*"Au fond, pourquoi avez-vous accepté cette charge ?"*

"Quelle charge ? si vous parlez de travail, nous savons travailler et nous le prouvons. Je ne méconnaissais pas les difficultés de la mission qui a été confiée à ma société : être syndic de Parly 2, en consolider l'unité, valoriser cet exceptionnel patrimoine, est un défi qui ne se gagnera que par la combativité et le professionnalisme.

Toute organisation solidaire et unitaire est par ailleurs un considérable avantage. C'est une garantie d'efficacité supplémentaire pour le syndic. Il est normal que nous mettions à la disposition des Parlysiens qui nous ont choisis, notre expérience, notre savoir faire et notre originalité dans la manière avec laquelle la S.C.C. va gérer Parly 2. J'ai proposé une méthode nouvelle et pourtant très proche de l'organisation actuelle, en créant un Comité de Direction mensuel entre les représentants du Conseil Syndical et la S.C.C.

La "Lettre de Parly 2" me donne l'occasion de témoigner à tous mes amis parlysiens, de ma sincère et profonde gratitude. Qu'ils sachent que je saurai être vigilant pour maintenir l'unité de l'ensemble et pour valoriser leur patrimoine."



Edmond ASSERAF

Propos recueillis par : Jean-François PEUMERY

## L'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE PARLY 2



Inutile de revenir sur les origines, structure et finances, de l'Association sujets déjà développés dans

le précédent numéro de la "Lettre de Parly 2".

En revanche, il est important de rappeler que cette instance, qui fonctionne parallèlement à l'organisation de copropriété, constitue une des pièces de l'ensemble bien que ne figurant pas sur l'organigramme du fait de son rôle spécifique. La raison en est simple. Elle relève d'une logique implacable. Une communauté de 17 000 personnes ne peut ignorer les nécessités d'in-

formation, de communication, d'animation. Les structures de copropriété définies par la loi de 1965 ne permettent pas, à partir d'un certain degré d'intensité d'action, d'assumer ce type de discipline. L'Association a été créée pour cela, pour assurer cette charge. Et là est le point essentiel : bien qu'association soumettant des membres à adhésion, elle est à la disposition de tous les Parlysiens.

La Lettre est distribuée à

tous. Le **Minitel 36 15 Parly 2** est ouvert à tous les copropriétaires. Et toutes les activités spécifiques "voyages, tennis, golf, théâtre, etc." sont accessibles moyennant une cotisation symbolique de 70 F par an. Comme structure de copropriété, l'Association œuvre à tous moments pour l'ensemble des copropriétaires de Parly 2.

Jean-Pierre BARRERE

## AVENIR DE LA S.A.I.C.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a cessé d'assurer une mission de syndic bénévole pour Parly 2. Pourtant l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé en octobre dernier de proroger son existence pour 20 années. Elle l'a fait à une immense

majorité, montrant ainsi l'intérêt porté par les 70% de Parlysiens restés actionnaires au maintien de leur société. Ce maintien de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon dans l'organisation de Parly 2 est apparu justifié aux yeux du plus grand nombre pour des raisons économiques, et notamment le refus de parler des droits de retrait. Mais aussi, parce que La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a toujours été un pôle de rassemblement dans l'intérêt collectif et l'un des artisans majeurs de l'unité et de la qualité de Parly 2. Pour le futur, il faudra garder à l'esprit plusieurs données essentielles : *La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon a des actionnaires dans toutes les résidences de Parly 2.*

*Et elle a le devoir de les aider à contrôler la gestion de leur patrimoine. Elle doit donc rester en contact étroit et permanent avec la structure de copropriété pour être en mesure de remplir ses obligations.*

*⇒ Son importance et son passé au service de Parly 2 lui donnent l'expérience et le poids nécessaire vis à vis de l'ensemble pour aider à maintenir l'unité et la qualité dans les résidences.*

La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon peut donc être considérée comme une structure de réflexion et de proposition susceptible de participer fortement au côté de l'organisation de copropriété au maintien des grandes caractéristiques qui ont fait le succès

de Parly 2. Elle pourra ainsi poursuivre sa contribution à l'ensemble tout en remplissant si nécessaire, son rôle vis à vis de ses actionnaires.

Pour réussir dans cette nouvelle mission, La S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon procédera en 1994 au renforcement de son conseil d'administration en présentant de nouveaux administrateurs aux suffrages de la prochaine Assemblée Générale. Elle espère être en mesure d'apporter son aide autant que cela sera possible au Conseil Principal et au syndic et de les renforcer pour que Parly 2 conserve dans l'avenir toute la valeur de son patrimoine autant que son cadre de vie exceptionnel.

**Paul BOULENGER**

## A L'INITIATIVE DE PARLY 2

### Une proposition de loi

La loi sur la copropriété prévoit que des travaux d'amélioration ne peuvent être engagés que si "la majorité des membres du syndicat représentant au moins les deux tiers des voix" le décide : il faut donc qu'au moins 50% des copropriétaires représentant plus de 66,66% des tantièmes émettent un vote favorable. Dans une grande copropriété et en particulier à Parly 2, une telle décision est difficile à obtenir. Cette remarque faite par de

nombreux responsables de copropriété les a incités à se réunir pour mener une action pour faire modifier la loi sur la copropriété.

Parly 2 a été l'initiateur de cette démarche et le fédérateur des Grandes Copropriétés de l'Ouest Parisien dans l'Union Syndicale des Grandes Copropriétés.

Sous la signature de Paul-Louis Tenaillon, Député et Président du Conseil Général des Yvelines et ... Copropriétaire à Parly 2, une proposition de loi

n°475 a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale.

Cette proposition tend à faciliter la prise de certaines décisions importantes, telles que les améliorations indispensables que nous devons faire à nos immeubles pour maintenir la valeur de notre patrimoine.

**Gilles MERCIER**



## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SYNDICATS SECONDAIRES

### Attention ! Travaux !

La tenue des assemblées des syndicats secondaires s'est échelonnée du 20 octobre au 20 décembre 1993.

Toutes les assemblées se sont déroulées normalement. Un seul syndicat a dû tenir son Assemblée Générale sur seconde convocation, le quorum n'ayant pas été atteint la première fois. Tous les syndicats secondaires ont décidé de prendre le même syndic que celui retenu par le syndicat principal. Il s'agit, là, d'une mesure de sagesse et de bon sens, car l'unicité d'un syndic pour l'ensemble de Parly 2 ne peut que faciliter la gestion et éviter le dérapage des coûts de celle-ci. D'autre part tous les syndicats secondaires ont montré une extrême prudence à l'occasion des votes concernant les travaux exceptionnels à réaliser. La crise économique actuelle, les perspectives de relance difficilement perceptibles, les difficultés des ménages ne sont pas étrangères à ce comportement. Ainsi les propositions faites par les Conseils Syndicaux pour certains travaux ont été revues à la baisse, lors des votes en Assemblées Secondaires, comme l'indiquent les chiffres ci-après :



**Travaux extérieurs sur bâtiments** (étanchéité des terrasses, balcons, poteaux de jonction).

Vote des dépenses à concurrence de 52% des sommes proposées au budget prévisionnel; 60% de ces dépenses intéressent l'étanchéité des terrasses.

**Travaux intérieurs des bâtiments**

**Entretien** : vote de 25% des dépenses par rapport au budget proposé

**Décoration** : Vote de 7% des dépenses comparativement au budget prévisionnel

**Portiers électroniques** : 7 bâtiments ont voté pour l'installation de ceux-ci.

Ce souci d'économie est très légitime dans le contexte actuel. Toutefois, il convient d'être vigilant. En effet, il ne faudrait pas que des travaux indispensables pour la pérennité du patrimoine de Parly 2 soient différés pour des raisons financières. Les conseils secondaires avec leur sens des responsabilités et leur clairvoyance habituels sauront être attentifs à ce problème.

**Jean-Claude BUFFET**

## BUREAU 1994 : *Un dossier par mois*

1993 : fut "l'année du Syndic" dont le changement de statut a mobilisé une bonne part de l'énergie.

1994 : le Bureau recentrera son activité sur les dossiers proches des préoccupations quotidiennes des Parlysiens. Ainsi, chaque mois, un dossier fera l'objet d'une présentation et d'un examen par les Délégués des Conseils Syndicaux Secondaires réunis en Conseil Principal.

*Un calendrier a été établi qui prévoit l'étude des sujets suivants :*

**Gérance** : de l'évolution de l'organisation de la Gérance à partir d'un audit réalisé au cours de l'année 1993

**Télévision** : évolution des modes de réception (antennes, câbles, paraboles)

**Contrats** : étude juridique de la rédaction des principaux contrats d'entretien (façades, espaces verts, halls)

**Circulation - stationnement** : en relation avec les Municipalités du Chesnay et de Rocquencourt

**Sécurité passive et active** : secours en cas d'incendie, réseau du gaz et de l'électricité, télésurveillance

**Entretien** : des façades hors contrat (bandeaux pierre, nez de balcon, lisses haras)

**Allées piétonnes**

**Travaux pluriannuels** : toits terrasses, voiries, canalisations



Ce programme de travail pour 1994 ne manquera pas d'être enrichi par d'autres thèmes de réflexion à partir, notamment, des suggestions des Parlysiens

Michel PRADAUD

### COMMISSION TECHNIQUE : Nomination d'un nouveau Président

*Serge LEBEFAUDE succède à Jacques TAUZIAC*

## PARLY 2 ANIMATION

### TENNIS

A vos raquettes pour la reprise de l'entraînement. L'Association pour l'Animation de Parly 2 prévoit deux tournois cette année :

Un tournoi (*simple - messieurs et dames*) réservé aux jeunes, au printemps.

Un tournoi double "surprise", réservé à tous les habitants de Parly 2.

*Les dates vous seront communiquées par affichage dans les immeubles*

Sonia STEIB



36 15 PARLY

### GOLF AMIS GOLFEURS

Une nouvelle année golfique va commencer. Pour en parler, rapprocher nos idées, formuler des projets, essayer de mieux se connaître, prévoir de golfer ensemble plus souvent et de profiter au maximum des opportunités qui ne vont pas manquer de se présenter en 1994...

*Une réunion se tiendra au siège de l'Association pour l'Animation de Parly 2  
Jeudi 17 mars à 21 heures.*

PERMANENCE au siège de l'Association : **Vendredi**

→ 10 h 30 à 13 h

# PARLY 2 ANIMATION

## **THEATRE :** *Vive le théâtre*

La compagnie la MIMESIS parrainée par l'Association pour l'Animation de Parly 2, et dirigée par N. de Jerphanion, a remporté un grand succès les 6 et 7 novembre derniers au théâtre Nouvelle France au Chesnay, avec la "Station Champbaudet" de Labiche : de beaux décors, de beaux costumes et une interprétation de qualité ont enchanté le public qui s'est beaucoup amusé.

La compagnie composée en bonne partie de résidents de Parly 2, encouragée par cette réussite, a donc décidé de continuer à distraire ses spectateurs, en présentant les 28 et 29 mai prochains, toujours au théâtre Nouvelle France, une pièce de Feydeau follement gaie, et même loufoque, "Chat en Poche".

## **AVIRON**

*Rejoignez l'Aviron !*

Un sport équilibré sur un plan d'eau unique au monde, le Grand Canal du Roi Soleil.

Même pour les débutants, le cercle nautique de Versailles réserve un encadrement qualifié.

*Prenez contact avec : Claude ARNOULT*

*Tél : 39 55 99 47*

## **"D'UN SQUARE A L'AUTRE"**

A Saint-James malgré la pluie du samedi 11 septembre, le goûter pour enfants et l'apéritif pour adultes ont eu lieu comme les années précédentes. Les enfants ont pu crever des ballons, ou jouer au mirliton et les grands apprécier entre autres la sangria dans une bonne ambiance.

*"Soft & PC Le Club"*

Une jeune association implantée à Parly 2 "Soft & PC Le Club" forte de demandeurs d'emploi spécialistes des systèmes d'information, s'est fixée pour tâche d'explorer et d'analyser les marchés des logiciels PC et de proposer au plus grand nombre, au moindre coût et avec les moyens de communication les plus modernes, le fruit de son expérience... Cette association vient de mettre en place un serveur MINITEL : le futur utilisateur à la recherche d'un produit découvre les spécifications, les fonctions, la langue, les prix et les éditeurs de ces logiciels pour PC. Avantage de ce service : *il est gratuit !*

MINITEL : (1) 39 55 33 66

*"Soft & PC Le Club" - Résidence Saint James  
1, Square de Bretteville - 78150 Le CHESNAY*

  
**CITROËN LE CHESNAY**

**Le service près de chez vous !**

46, rue Moxouris



**Xantia Turbo D VSX**

**Service Chrono**  
Avec ou sans  
rendez-vous  
**39 23 12 16**

**Boutique**  
Accessoires  
**39 23 12 15**

**Vente de véhicules**  
neufs et d'occasion  
**39 23 12 11**

**Vous n'imaginez pas tout ce que  
CITROËN peut faire pour vous**



## **CLUB ARS**

Au Centre Culturel, le **CLUB ARS** est toujours prêt à vous accueillir pour toutes les activités qu'il propose et peut-être celles que vous lui suggérerez...

*Renseignez-vous - Résidence Auteuil - Trocadéro*

**Lundi au vendredi** : 10 h à 12 h & 14 h à 18 h

**Mercredi** : 10 h à 20 h, *sans interruption*

**☎ 39 54 43 47**



### **La Lettre de Parly 2**

*Ont participé à la réalisation de ce numéro :*

J.P. Barrère, M. Pradaud, J.F. Peumery,  
G. Mercier, P. Boulenger, J.C. Buffet,  
J. Grangerot, C. Pitrou, S. Steib,  
C. Arnoult, N. de Jerphanion.

*Président du Conseil Principal : M. Pradaud  
Vice Président du Conseil Principal  
chargé de l'information et de la communication : J.F. Peumery*

Bulletin d'information de l'Association  
pour l'Animation de Parly 2  
Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX

*Directeur de la publication : J.P. Barrère*

*Illustration : Stéphane Rousselet*

*Photos : Christian Daumerie*

*Création, maquette, réalisation :*

GLOBAL GRAPH : 60 12 60 95

N° provisoire R.M.M. 7802 507 305 3

*Mise sous pli :*

ARTS et BOIS : 39 54 70 77